

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 10

Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

En préambule de ces désignations, Claude AURIAS affirme vouloir impliquer un maximum de membres du Comité Syndical au sein de ces commissions thématiques.

Les commissions thématiques sont listées dans le règlement intérieur du syndicat mixte et sont au nombre de 9. Le Président fait part aux membres du Bureau de son souhait de faire évoluer ces commissions en les dotant de deux champs supplémentaires : Agriculture et Culture et Artisanat d'art.

Les champs des commissions thématiques ne peuvent être modifiées que par le Comité syndical. Aussi, dans un premier temps, deux groupes de travail vont être mis en place sur les deux thèmes précédemment cités.

Suite à ce Bureau, l'ensemble des élus du Comité syndical, délégués titulaires et suppléants vont être invités à s'inscrire dans les 9 commissions et les 2 groupes de travail.

Claude Aurias rappelle que les commissions thématiques ont un rôle consultatif, elles émettent des propositions d'actions et/ou d'orientations. Il souhaite que chaque membre du Bureau soit présent dans au moins une commission thématique afin, qu'en plus du/de la Président.e de commission il y ait un rapporteur des travaux de la commission auprès du Bureau syndical.

Éric Richard questionne le Président pour savoir si les président.es de commissions seront invité.es au Bureau pour les questions qui les concernent. Claude Aurias répond qu'ils/elles seront conviés au Bureau s'il y a une question à l'ordre du jour concernant leur commission sans toutefois assister à l'intégralité de la séance

Une fois ces considérations d'ordre général posées, Claude Aurias présente les personnes qu'il propose pour la présidence des commissions thématiques du Parc :

- VALORISATION DES PRODUCTIONS, AGROALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS

Proposition : Caroline Yaffee (Eourres – 05)

- TOURISME

Proposition : Bruno Bertelli (Montbrun les Bains – 26)

- PASTORALISME ET AGRO-ENVIRONNEMENT

Proposition : Véronique Chauvet (Saint Auban sur Ouvèze – 26)

Philippe Cahn, précédent président de cette commission, prend la parole. Il affirme son intérêt pour cette thématique qui lui tient à cœur et son engagement total sur les dossiers pastoralisme et agro-environnement. Il revient sur l'ensemble des travaux qu'il a menés et ce depuis la période de préfiguration du Parc :

- Cabane pastorale mobile
- Travail d'optimisation de la récupération des précipitations pour l'abreuvement des troupeaux (impluviums) pour lequel le Parc a été choisi comme territoire test à l'échelle nationale
- Acquisition de pièges photographiques pour une amélioration des connaissances sur la prédation du loup
- Acquisition de colliers GPS pour équiper les chiens de protection et analyser leurs comportements dans le contexte de la prédation
- Test innovant de drones pour le repérage d'animaux égarés
- Projet interparcs pour la mise en œuvre de bergers d'appui qui peuvent venir en soutien aux éleveurs dans des zones de prédation (projet déposé auprès du Ministère)

Dans tous ces projets, le Parc est reconnu et s'attache à être dans l'innovation au service des éleveurs. Travail reconnu par tous, notamment par le Président et Eliane Barreille lors de nombreuses instances du Parc.

Philippe Cahn explique qu'il comptait s'appuyer sur de nouvelles élues, jeunes éleveuses du territoire (Prunelle Lievaux de Valouse et Claire Lapie à Ballons) pour les intégrer de façon étroite aux travaux en cours et initier une transmission.

Il termine en indiquant qu'il refuse d'être le seul rapporteur de cette commission, il prend acte de la proposition du Président de désigner Véronique Chauvet tout en affirmant qu'il prend cette désignation « comme un camouflet ».

Roland Peyron intervient pour demander officiellement de revenir sur cette proposition et de rétablir Philippe Cahn à la présidence de la commission pastoralisme et agro environnement. Il affirme que tous les membres du Bureau ont pu constater le travail remarquable accompli jusque-là.

Claude Aurias répond en précisant que le Bureau syndical conserve à Philippe Cahn sa désignation pour siéger à l'ADEM. Cette représentation est indispensable. Il précise ne pas vouloir fermer la porte aux bonnes volontés et aux délégués qui ont envie de s'investir, ce qui est le cas de Véronique Chauvet. Le Président conclut le débat restant sur sa position initiale, qu'il assumera.

- SPORTS DE NATURE

Proposition : Françoise Casalino (région AURA)

- FORET ET RISQUES NATURELS

Proposition n°1 faite à Roland Peyron, qui a décliné, par solidarité suite aux élections des Vice-présidents.

Proposition n°2 : Christian Bartheye (Montréal les Sources – 26)

- EDUCATION AU TERRITOIRE ET A L'ENVIRONNEMENT

Proposition : Luc Magnetti (Valdoule – 05)

- INNOVATION, ENERGIE

Proposition n°1 faite à Éric Richard, qui a décliné, par solidarité suite aux élections des Vice-présidents.

Proposition n°2 : Laurence Girard (Dieulefit -26) qui accepte

- HISTOIRE ET PATRIMOINES

Proposition : Brigitte Wurmser (Garde-Colombe -05)

- MARQUE PARC

Proposition : Magali Prunster (La Piarre -05)

Sébastien Bernard prend acte de ces désignations tout en regrettant que ce qui s'est traduit dans la composition de l'exécutif, à savoir une répartition inégale entre le territoire et les collectivités « extérieures », à savoir les régions, les départements et les villes porte. Il précise avoir transmis une proposition de liste de personnes pour la présidence des commissions qui a été refusée en bloc par le Président.

Claude Aurias indique quant à lui qu'il conserve la liste des refus qu'il a reçu et qu'il respecte ces choix. Il conclut en affirmant son engagement de travailler avec l'ensemble des commissions thématiques, sans distinction de tendance politique. Il assure les membres du bureau de son plein investissement et participera aux commissions thématiques du Parc.

S'en suit la lecture du texte de la délibération afférente à ces débats :

- ◆ Vu l'article 23 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Vu l'article 5 du règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Le Président rappelle que l'article 5 du règlement intérieur du Parc prévoit 9 commissions thématiques qui ont pour objet d'étudier les programmes, les objectifs et opportunités d'actions, les méthodes et les évaluations.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- VALORISATION DES PRODUCTIONS, AGROALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS
- TOURISME
- PASTORALISME ET AGRO-ENVIRONNEMENT
- SPORTS DE NATURE
- FORET ET RISQUES NATURELS

- EDUCATION AU TERRITOIRE ET A L'ENVIRONNEMENT
- INNOVATION, ENERGIE
- HISTOIRE ET PATRIMOINES
- MARQUE PARC

Les commissions thématiques sont animées par un conseiller(e) syndical titulaire délégué(e), désigné(e) par le Bureau, qui assurera les fonctions de Président(e) de commission. Le/Les Président(e) de commission non membres du Bureau seront invités à titre consultatif au Bureau.

Le Président propose les conseillers délégués suivants :

NOM	Prénom	Mission
YAFFEE	Caroline	Présidente de la commission valorisation des productions, agroalimentaire et circuits courts
BERTELLI	Bruno	Président de la commission tourisme
CHAUVET	Véronique	Présidente de la commission pastoralisme et agro-environnement
CASALINO	Françoise	Présidente de la commission sports de nature
BARTHEYE	Christian	Président de la commission forêt et risques naturels
MAGNETTI	Luc	Président de la commission éducation au territoire et à l'environnement
GIRARD	Laurence	Présidente de la commission innovation, énergie
WURMSER	Brigitte	Présidente de la commission histoire et patrimoines
PRUNSTER	Magali	Présidente du comité de gestion de la Marque Parc

Le Président rappelle que si l'exercice de leur mission nécessite un déplacement hors du territoire, les frais occasionnés par les présidents de commission seront pris en charge par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, à partir d'une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** les nominations des conseillers délégués proposés à la présidence de ces commissions
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Indemnités au Président et aux vice-présidents (délibération n°2020-07-02)

Claude Aurias rappelle que le Bureau du 17 octobre a élu 11 vice-présidents, comme le prévoient les statuts du syndicat mixte. Il rappelle que depuis son élection précédente en novembre 2018, il a décidé de ne toucher que le montant d'une indemnité de vice-président, choix délibéré en Bureau le 11 décembre 2019. Il souhaite à présent rétablir l'indemnité de Président à taux plein.

Il précise aux membres du Bureau que les indemnités maximales votées ne peuvent excéder 31% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour le Président et 15% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour les Vice-présidents.

Claude Aurias propose, au regard de ces conditions, de fixer ces taux respectivement à 20% pour le Président et 10% pour les vice-présidents. Pour mémoire, ces taux étaient précédemment fixés à 15% pour le Président et 7% pour les vice-présidents. Cette augmentation est possible dans le cadre du budget 2020, ces taux sont des taux médians au regard de ce qui est pratiqué dans d'autres Parc naturels régionaux. En termes de montant, cela représente 300 € net mensuel pour un vice-président et 600 € net mensuel pour le Président.

Éric Richard questionne le Président sur l'impact de cette augmentation et demande une projection budgétaire 2021. Il demande à connaître le volume global annuel des indemnités selon ces nouveaux taux, d'autant plus que l'exécutif comporte maintenant 11 vice-présidents contre 9 auparavant.

Claude Aurias indique que le volume budgétaire annuel réservé pour les indemnités était jusqu'alors de 40 000 € ; cette modification porterait cette enveloppe à 68 000 €.

Au vu de cette réponse, Éric Richard indique qu'il votera contre cette proposition, notamment au regard de l'absence de certains vice-présidents à cette séance.

Didier-Claude Blanc ajoute que les missions qui vont être confiées aux vice-présidents vont être très précises, on va attendre de leur part de vrais résultats. Leur travail et leur investissement méritent d'être pleinement reconnus et cette indemnité n'est pas exagérée. A titre de comparaison il précise toucher 379 € pour la même fonction au Parc naturel régional du Vercors. Il appelle à ne pas faire de polémique sur ce sujet.

Mounir Aarab ajoute que le choix n'est pas d'aller aux taux maximums.

Sébastien Bernard affirme que la question ne porte pas sur la légitimité du travail effectué par les vice-présidents, il n'y a pas de débat sur le statut de l'élu, qui doit être reconnu et protégé. Par contre, la question budgétaire est prégnante. Le Parc naturel régional des Baronnies provençales est doté de l'un des plus petits budgets au niveau national. Quel arbitrage aura-t-on pour absorber ces 60% d'augmentation alors même que la marge de manœuvre est très réduite sur les actions du Parc ? Sébastien Bernard indique que pour ces raisons il votera contre cette délibération. Il termine en ajoutant qu'il n'a jamais pris son indemnité de vice-président sur l'ensemble de son mandat précédent, c'est un choix personnel, qu'il ne revendiquera jamais.

Didier-Claude Blanc affirme que ces questions seront traitées lors du débat d'orientation budgétaire.

Gérard Tenoux prend l'engagement de défendre un effort financier du Conseil départemental des Hautes-Alpes en faveur du Parc si celui-ci fonctionne au service de l'intérêt général.

Claude Aurias conclut les débats en indiquant qu'il est parfaitement conscient des enjeux budgétaires et financiers du Parc. Il demande au Bureau de lui faire confiance pour aller solliciter des crédits de fonctionnement supplémentaires. Il s'engage à maintenir des salaires de qualité pour l'équipe avec des financements nouveaux.

S'en suit la lecture du texte de la délibération afférente à ces débats :

- ◆ **Vu** l'article L333-3 du code de l'Environnement
- ◆ **Vu** l'article D333-15-1 du code de l'Environnement
- ◆ **Considérant** que la superficie cadastrée et non cadastrée "hors eaux" du territoire géré par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençale est comprise entre 100 000 et 199 999 hectares

Le Président rappelle que, suite à l'installation du Comité Syndical le 1^{er} octobre dernier, il y a lieu de délibérer quant aux indemnités du Président et des Vice-présidents.

Les indemnités maximales votées ne peuvent excéder 31% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour le Président et 15% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour les Vice-présidents.

Considérant les crédits inscrits au budget, et après avis du Bureau, le Président propose d'attribuer à compter du 17 octobre 2020, date d'élection des Vice-présidents, une indemnité mensuelle, par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique de :

- ◆ 20% pour le Président
- ◆ 10% pour les Vice-présidents

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour 4 voix contre et 1 abstention, le Bureau Syndical,

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide**
 - que le Président, Claude AURIAS, pourra percevoir une indemnité correspondant à 20% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique ;
 - que les Vice-présidents pourront percevoir une indemnité correspondant à 10% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique ;
- **Dit** qu'un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

Election de membres de la commission « Personnel-finances » (article 6 du règlement intérieur) (délibération n° 2020-07-03)

- ◆ Vu l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Le Président rappelle que la commission « Personnel – finances » travaille à l'élaboration du budget primitif, étudie les affaires relatives aux élus et aux personnels du Syndicat mixte ainsi que les partenariats transversaux avec incidences financières. Elle réfléchit également aux questions relatives à la mutualisation et à la prospective financière.

Elle est composée d'un Président et de sept autres membres élus parmi les membres du Bureau. Ils sont élus au scrutin uninominal à deux tours, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Le Président de la commission est élu par les membres du bureau sur proposition du Président du Syndicat mixte.

- Se présentent :

Nom	Prénom
AARAB	Mounir
AURIAS	Claude
CAHN	Philippe
CREMILLIEUX	Gilles
MOULIN	Corinne
PELOUX	Nicole
RICHARD	Éric
TENOUX	Gérard

- Sont élus à l'unanimité des membres du Bureau Syndical présents ou représentés :

Nom	Prénom
Président de la commission	
AURIAS	Claude
Membres de la commission	
AARAB	Mounir
CAHN	Philippe
CREMILLIEUX	Gilles
MOULIN	Corinne
PELOUX	Nicole
RICHARD	Éric
TENOUX	Gérard

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération reportée au Comité syndical du 16 décembre, seul compétent pour cette élection

Désignation de représentants dans les organismes extérieurs (délibération n°2020-07-05)

Le Président expose aux membres du Bureau qu'il y a lieu de procéder aux désignations des représentants du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs.

Le Président informe le Bureau qu'à l'occasion de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2020, Mme Emilie RUIN, directrice du Parc est entrée au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme des Baronnies en Drôme provençale au sein du collège des personnalités qualifiées. Le Parc n'était jusqu'à présent pas représenté dans cette instance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical,

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet
- **Décide** de désigner les délégués suivants pour représenter le Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France : 3 représentants par Parc le Président ou son représentant, membre du bureau du Parc et mandaté à cet effet, un autre membre du bureau, et le Directeur.

- Gérard TENOUX, en sus du Président et du Directeur, membres d'office.

Association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur » :

- Claude AURIAS
- Jacqueline BOUYAC, titulaire
- Michel ROLLAND, suppléant

Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) :

- Claude AURIAS
- Didier-Claude BLANC, titulaire
- Mounir AARAB, suppléant

Comité de Programmation Leader Une Autre Provence

- Philippe CAHN, titulaire
- Danielle TOUCHE, suppléant

Assemblée générale du Pays Une Autre Provence

- Didier ROUSSELLE, titulaire
- Didier-Claude BLANC, suppléant

Comité de programmation Leader Sisteronais-Buëch

- Nicole PELOUX, titulaire
- Robert GARCIN, suppléant

Comité de programmation Leader Pays Diois

- Laurent COMBEL, titulaire
- Pierre DALSTEIN, suppléant

Agence de Développement Touristique de la Drôme

- Dominique BESSON

Association Départementale d'Economie Montagnarde (Pastoralisme)

- Philippe CAHN

Conseil d'Administration du CAUE de la Drôme

- Nicole PELOUX

Comités de pilotage Natura 2000 ZPS Gorges de l'Eygues, Aygues et Ouvèze

- Philippe CAHN

Comité de rivière Buëch

- Gilles CREMILLIEUX

Comité de rivière AEygues

- Éric RICHARD

Comité de rivière Ouvèze

- Roland PEYRON

Comité de rivière Méouge

- Robert GARCIN

Commission locale de l'eau du LEZ

- Rosy FERRIGNO

Conseil d'Administration de l'Association Vautours en Baronnie

- Philippe CAHN

CNAS (Centre National de l'Action Sociale)

- Mounir AARAB

Procédure ouverte de classement des communes n'ayant pas approuvé la charte du Parc lors de la procédure de classement (délibération n° 2020-07-06)

- ◆ Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux
- ◆ Vu la délibération n° 2017-11-01 du Comité Syndical du 4 décembre 2017

Le Président rappelle que le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux prévoit que le territoire des communes du périmètre de classement potentiel peut être classé par arrêté du représentant de l'Etat dans la région, pour la durée de validité du classement du parc naturel régional restant à courir, sur proposition du syndicat mixte du parc, après délibération de la commune concernée portant approbation de la charte, notamment au regard de la qualité patrimoniale du territoire concerné et de la détermination des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à mener à bien le projet.

La proposition du syndicat mixte du Parc naturel régional doit intervenir dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Les communes de :

Aulan, Bellecombe-Tarendol, Chalancon, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Condorcet, Cornillac, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, La Penne-sur-Ouvèze, Le Pègue, Mérindol-les-Oliviers, Mévouillon, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrison-sur-Lez, Rémuzat, Rottier, Rousset-les-Vignes, Sainte-Jalle, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Vers-sur-Méouge dans la Drôme

Et

Montjay, Nossage et Bénévent, Saint-André de Rosans, Sorbiers, Ventavon dans les Hautes-Alpes

sont ainsi susceptibles de délibérer en faveur de l'approbation de la charte du Parc.

Le Président propose de lancer la procédure suivante, conforme au décret :

1. Un Courrier à la commune associée et un autre aux 26 communes non adhérentes du périmètre proposé au classement pour qu'elles délibèrent si elles le souhaitent. Cette période est ouverte à des réunions avec les conseils municipaux
2. L'approbation de la charte par la commune concernée emporte demande d'adhésion au syndicat mixte du parc.
3. Le Président transmettra la proposition du syndicat mixte au préfet de la région dans laquelle se situe la commune sollicitant son intégration en demandant l'application du décret.

Une fois le décret de classement pris, le syndicat mixte du Parc naturel régional actualisera le plan du parc ainsi que la liste des communes figurant dans le périmètre classé. Ces informations devront être mises à disposition du public (au ministère en charge de l'environnement, dans la ou les préfectures de région, les préfectures et sous-préfectures territorialement concernées, au siège de la ou des régions concernées, au siège du syndicat mixte du parc ainsi que sur son site internet).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** la mise en œuvre du décret 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux
- **Sollicite** le Préfet de la région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur à fin de classement des communes de Montjay, Nossage-et-Bénévent, Saint-André de Rosans, Sorbiers, Ventavon
le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes à fin de classement des communes de : Aulan, Bellecombe-Tarendol, Chalancon, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Condorcet, Cornillac, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, La Penne-sur-Ouvèze, Le Pègue, Mérindol-les-Oliviers, Mévouillon, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrison-sur-Lez, Rémuzat, Rottier, Rousset-les-Vignes, Sainte-Jalle, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Vers-sur-Méouge
dans la mesure où ces dernières auraient délibéré pour approuver la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales avant le 27 juin 2021
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Stratégie alimentaire de territoire : Candidature à un appel à projet de la fondation Carasso, 2^e phase (délibération n°2020-07-07)

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2017-01-05 en date du 5 janvier 2017
- ◆ Considérant la Charte du Parc dans sa mesure II.1.3 « Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale »

Le Président rappelle aux membres du bureau que le Parc et ses partenaires se sont engagés sur un projet alimentaire de territoire et ont été lauréat du PNA en 2016. Cette animation portée avec les Chambres d'Agriculture a permis de poursuivre des dynamiques pour :

- Sensibiliser la population (résidente et transitoire) aux enjeux d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse de l'environnement
- Accompagner le développement de nouveaux modèles pour permettre l'intégration des produits locaux et de qualité dans les différents circuits de commercialisation.

Au-delà des actions de valorisation des productions agricoles, de développement des circuits courts, les actions menées ces dernières années ont notamment visé un développement des projets de sensibilisation à destination de différents publics et l'organisation de temps professionnels.

Pour poursuivre l'animation et développer le lien avec une diversité d'initiatives locales alimentaires, le Parc s'est positionné sur un appel à projet de la fondation Daniel et Nina CARASSO sur la transition alimentaire et agroécologique. Cette fondation centre son activité autour de l'alimentation durable et l'art citoyen, en Espagne et en France.

Cet appel à projet vise à accompagner 7 territoires dans leur projet de transition agroécologique et alimentaire sur 3 ans, de 2021 à 2023.

Pour répondre à cet appel à projet, une enquête a été réalisée sur les Baronnies provençales durant l'été 2020 pour identifier des projets du territoire nécessitant un accompagnement technique et/ou financier et mieux cerner les enjeux de la transition pour les habitants des Baronnies Provençales.

Un plan d'actions à 3 ans a été élaboré par le Parc et ses partenaires.

Il regroupe des actions à mettre en œuvre par différents acteurs de la transition : Parc et Chambre d'Agriculture, mais aussi communes et associations.

Le plan d'actions s'articule autour de 5 thématiques :

1. Sensibiliser différents publics à l'enjeu de relocaliser notre alimentation et de privilégier une alimentation de qualité
2. Développer des productions résilientes face au changement climatique et faire évoluer les pratiques pour proposer des produits alimentaires adaptés aux nouvelles demandes sociétales et environnementales
3. Rendre accessible les produits au plus grand nombre
4. Faire levier : apporter de la réactivité pour faire émerger les initiatives locales sans essoufflement des volontaires
5. Communiquer sur les expériences du territoire, pour le territoire et vers l'extérieur

Pour mener à bien cette action, il est proposé de dédier un mi-temps d'une personne spécifiquement orienté sur l'animation générale de la stratégie de transition du territoire. Le budget déposé vise à mobiliser 80% de financements de la fondation Carasso pour une animation et la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique, à l'échelle de l'ensemble des partenaires mobilisés. Pour le Parc, cela représente un financement variant de 74 à 76% selon les années. Le lien est fait avec les projets déjà engagés, notamment l'accompagnement de cantines scolaires dans l'intégration des nouveaux enjeux en termes de produits bio et locaux.

Le Président propose donc de solliciter la fondation Daniel et Nina CARASSO selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant pour ce qui concerne le Parc :

Nature de la dépense (€ TTC)	2021	2022	2023	Recettes	2021	2022	2023
Temps de travail (1/2 temps, nouvelle recrue parc)	18000	18000	18000	Fondation Carasso	37000	38300	34800
Temps de travail chargée de mission agriculture	1100	2650	2650				
Temps de travail chargé de mission éducation au territoire	1100	1100	1100				
Temps de travail chargée de mission développement territorial	2000	2000	2000				

Frais de structure	3165	3165	3165				
Communication générale	1250	2500	2500				
Frais de déplacement (dont voyage d'étude)	3200	2575	700				
Action de sensibilisation - scolaire	5000	5000	5000	Auto- financement Parc	11765	12490	12115
Action de sensibilisation - création d'outils		1250	1250				
Action de sensibilisation - programme cantines	4000	8000	7000				
Frais de communication autour des projets pédagogiques			750				
Accompagnement des filières protéiques en élevage ovin		1800	1800				
Former, accompagner les élus, diffuser les initiatives locales par des ateliers participatifs et des outils numériques	9950	2750	1 000				
Total – dépenses Parc	48765	50790	46915	Total	48765	50790	46915

Pour l'ensemble des acteurs répondant à cet appel à projet, cela représente environ 30 000 € de crédits d'animation et 50 000 € de dépenses d'actions par an pour les 3 années du projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de répondre à l'appel à projet de la fondation Carasso
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

MiiMosa (délibération n°2020-07-08)

Le Président expose,

Considérant que lors de la séance du 6 novembre 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été informé du partenariat avec la plateforme de financement participatif MiiMOSA ;

Considérant que la mesure II.1.1 de la Charte « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » a pour objectifs de valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des spécificités liées au territoire, ainsi que de favoriser l'installation d'exploitants agricoles ;

Le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales a, entre autres missions, le développement économique, et notamment agricole, du territoire.

Dans ce cadre, le Parc a signé, fin 2019, une convention de partenariat avec la plateforme de financement participatif MiiMOSA, première plateforme dédiée aux projets agricoles et alimentaires. Le financement participatif permet, en premier lieu, aux porteurs de projet de financer leur projet par un apport en fonds propres. Il permet bien souvent de boucler le plan de financement d'un projet et a un effet levier auprès des banques. Il apporte, en second lieu, de la visibilité au projet et permet aux porteurs de projet de gagner en notoriété et de développer des opportunités commerciales.

Par cette convention de partenariat avec MiiMOSA, le Parc s'est engagé à soutenir les projets localisés sur son territoire qui respectent la Charte du Parc. Le Parc, alors « mentor » du projet, relaie les campagnes de

financement sur son site Internet et ses réseaux sociaux. Il participe ainsi concrètement au développement de projets agricoles en leur permettant de gagner en visibilité.

Le Parc a été sollicité par un porteur de projet agricole, Mathieu Dubois, qui souhaite redévelopper une activité apicole sur la commune de Rosans.

Après une première expérience en apiculture entamée en 2002, M. Dubois a dû cesser son activité pour raison de santé. Toujours aussi passionné par l'apiculture, il souhaite aujourd'hui reprendre son activité en lui donnant de nouvelles orientations. Il va réduire le nombre de colonies pour mieux valoriser sa production. Il souhaite également travailler sur des produits transformés (nougat, biscuits...) et développer des ateliers pédagogiques pour sensibiliser le grand public et les scolaires au rôle des abeilles et à la nécessité de préserver leur environnement.

La chargée de mission agriculture et pastoralisme a rencontré le porteur de projet le 07/10/2020 pour s'assurer que le projet répond aux différents critères motivant le mentorat du Parc.

Le projet respecte les valeurs d'ancrage territorial, de préservation et de valorisation de l'environnement, de solidarité. Monsieur Dubois apporte une importance particulière à la qualité de l'environnement de ses ruches. Il souhaite travailler avec des acteurs économiques locaux, que ce soit pour s'approvisionner en matières premières et pour commercialiser sa production. Sa première expérience en apiculture lui a permis de réorienter son projet pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée, tout en veillant à l'équilibre économique de son activité.

Le Président propose que le Parc soutienne ce projet en se positionnant en « mentor » et en relayant sa campagne de financement participatif sur les réseaux sociaux et le site Internet du Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre du mentorat.

Plan loup et activités d'élevage – investissement : engagement de la 2^e phase d'achat de pièges photographiques - choix du prestataire (délibération n° 2020-07-09)

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2019-05-01 en date du 31 mai 2019

Le Président expose,

Dans le cadre du plan loup et activités d'élevage, le Parc a déposé un projet d'investissement dans différents matériels permettant de renforcer les connaissances sur le loup et les chiens de protection. Ce plan d'investissement est rendu possible grâce au soutien financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc 2019-2021.

Une première phase d'investissement a eu lieu avec l'acquisition de GPS dans le cadre d'un suivi des chiens de protection sur deux exploitations.

Le Parc s'est aussi engagé localement à mobiliser les correspondants du réseau loup pour renforcer la remontée d'informations du territoire. L'objectif est de mieux apprécier la répartition des loups sur le territoire pour anticiper les mesures de protection à mettre en œuvre.

Pour cela, l'acquisition de caméras et appareils photographiques doit permettre de renforcer la mobilisation d'un réseau local avec la mise à disposition de matériel. Le Parc prévoit de s'équiper de suffisamment d'appareils pour avoir un maillage de deux secteurs du territoire. Les données récoltées devront permettre de mieux comprendre la présence des loups sur le territoire et si possible d'identifier de nouvelles zones de présence sur le territoire. Dans la première phase d'investissement, le Parc a sollicité des prestataires pour fournir un lot de 25 appareils, avec des fonctionnalités différentes.

Une seconde phase d'acquisition de matériel supplémentaire en fonction des retours des premières utilisations a été engagée en août 2020.

Un marché en procédure adapté est paru sur la plate-forme dématérialisée du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant 31 août sur la base de spécifications techniques de commande.

Une seule entreprise a répondu à cette annonce. Il s'agit des « **Etablissements Paillet** ».

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critères pour une note sur 10	Noté sur
Prix	4 points
Proposition technique, adéquation du matériel proposé aux besoins	3 points
Accompagnement à la prise en main du matériel	3 points

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir l'entreprise Ets Paillet, mieux disante pour un coût de 6 117,67 € HT et 7 341,20 € TTC et proposant un accompagnement à la prise en main du matériel, pour l'achat d'un lot de 20 pièges photographiques. Ce coût est compatible avec le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir la proposition des établissements Paillet pour l'achat de 20 pièges photographiques, pour un montant de 6 117,67 € HT et 7 341,20 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Aménagement d'un site de découverte et de lecture des Paysages au Col de Perty – Programme Espace valléen - Budget et plan de financement (délibération n° 2020-07-10)

En préalable de la présentation de la délibération par le Président, Roland Peyron fait part de la bonne avancée du travail avec les chargés de mission du Parc sur cette opération.

Gérard Tenoux se dit tout à fait d'accord avec cette démarche et indique qu'il serait opportun de lancer ce type d'aménagement sur d'autres cols emblématiques du Parc : col de la Fromagère (entre Pommerol et Rosans) et col des Tourettes (entre Ribeyret et Valdoule). Ces cols ont fait l'objet d'aménagements financés par l'Europe il y a quelques années mais les équipements sont à refaire.

Emilie Ruin précise que ces deux cols ont été remontés comme sites prioritaires dans le contrat de Parc avec la région SUD. La nouvelle programmation 2021-2027 de l'espace valléen pourrait également les intégrer.

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2015-10-06 du 6 octobre 2015 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé une candidature à la stratégie Espace Valléen pour le massif des Baronnies provençales. La stratégie présentée s'appuie sur un plan d'actions destiné à valoriser et renforcer l'attractivité du patrimoine naturel et culturel du territoire et ainsi d'accroître la fréquentation tout au long de l'année. Dans ce plan d'actions, le Parc a présenté un projet d'aménagement paysager au col de Perty qui a été retenu.

Cette opération est destinée à mettre en valeur ce site emblématique des Baronnies provençales, l'objectif étant d'inviter les visiteurs à s'arrêter pour découvrir ce paysage exceptionnel situé au cœur du massif et leur fournir des éléments et clés de lecture de ce site.

Pour mener à bien l'ensemble de ces investissements, le Président propose de solliciter les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Départemental de la Drôme selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant €
Travaux de terrassement et de préparation du site Fourniture et livraison de pierres sur site Réalisation de cheminements piétonniers sur le site	32 115 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%)	15 000 €
Réalisation d'un mur de soutènement et d'un mur rambarde en pierre maçonnées Réalisation d'un massif en pierres maçonnées pour poser la plaque de lave émaillée Réalisation d'une calade		Région Auvergne- Rhône-Alpes (30%)	15 000 €
Plaque en acier Corten®	5 450 €	Conseil Départemental de la Drôme (20%)	10 000 €
Démolition des éléments en béton	2 840 €		
Fourniture et plantation d'arbres/arbustes	1 000 €		
Réalisation de la plaque en pierre de lave émaillée	3 060 €	PnrBP (20 %) Autofinancement	10 000 €
Accompagnement Maître d'Ouvrage d'un paysagiste et prestation de graphisme	5 000 €		
Réalisation d'un plan topographique du site	535 €		
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement proposé pour cette action
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet, notamment toute convention utile avec les gestionnaires du site

Candidature du Parc au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » et lancement de la démarche (délibération n°2020-07-11)

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-06-03 du 30 mai 2018
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-08-01 du 27 septembre 2018
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 : « promouvoir par l'éveil des sens, une " destination nature " qui a du sens »

Le Président rappelle qu'une délibération cadre du Bureau Syndical du 30 mai 2018 a validé l'engagement du Parc dans une démarche globale de valorisation du ciel nocturne en commençant par candidater au label « Parc International de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark Sky Association.

Dans ce but, le Parc a engagé une campagne de mesure de la qualité du ciel nocturne, requise pour la constitution du dossier de candidature. Les premiers éléments de conclusion permettent de confirmer des zones de très bonne qualité dans la partie centrale du Parc et d'autres zones plus impactées par la lumière artificielle dans les franges Est et Ouest. Certains points d'étude ont même permis d'obtenir de très bonnes valeurs notamment sur la commune d'Eygalyes.

Lors des échanges engagés avec l'International Dark Sky Association, il apparaît cependant qu'un Parc naturel régional, dans sa conception française, ne peut candidater au label « Parc International de Ciel Etoilé ». En effet, ce label s'applique aux territoires protégés bénéficiant d'une réglementation particulière. L'association propose donc au Parc naturel régional des Baronnies provençales de candidater plutôt au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE).

La problématique de la nuit et des paysages nocturnes dépasse aujourd'hui, pour nombre d'experts et d'acteurs touristiques, la seule question de l'adaptation de l'éclairage et de la pollution lumineuse. L'obscurité est une ressource touristique et médiatique propre aux territoires préservés, d'ores et déjà reconnue et promue par nombre d'acteurs économiques et institutionnels. Le label RICE permettrait, tout comme le label « parc étoilé » de valoriser le territoire pour son patrimoine et sa ressource de ciel noir. L'établissement d'une RICE sur le périmètre du Parc est envisageable moyennant un travail approfondi sur le plan politique et technique. L'objectif est de définir une zone cœur et une zone tampon homogènes et cohérentes avec une surface globale de 700 km² qui pourrait englober des communes qui sont actuellement hors du périmètre du Parc naturel régional.

Plusieurs actions ont depuis plusieurs années été engagées dans ce sens avec les acteurs du territoire qui sont nombreux sur la thématique : observatoires astronomiques, hébergeurs, accompagnateurs en montagne, cinéma, associations, collectivités, etc. Un groupe de travail scientifique et technique a été également constitué avec des professionnels de l'astronomie et des spécialistes de réputation nationale autour de Samuel Challéat, membre du conseil scientifique éthique et prospectif du Parc. Une étude utilisant la bioacoustique a été réalisée en 2020 par Amandine Gasc, chercheuse à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale.

Véritable opportunité de développement économique local, le sujet de la nuit touche tous les publics du Parc. Le label RICE peut devenir le point d'orgue de rassemblements socio-professionnels qui se feraient relai de l'image et des acteurs du territoire. Il est donc nécessaire de lancer une démarche globale et organisée pour permettre dans un premier temps l'adhésion des collectivités puis celle des acteurs économiques et enfin des habitants à la candidature du Parc. Ce travail, nécessitant une communication propre et particulière, un budget dédié ainsi qu'un portage politique important, préfigurerait de la valorisation qui sera faite du ciel et de l'environnement nocturne non seulement pour l'obtention du label mais également une fois le label obtenu.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de candidater au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA)
- **Décide** de lancer une démarche volontariste de communication pour obtenir l'adhésion autour de ce projet
- **Autorise** le Président à solliciter les partenaires et à signer tout acte relatif à cette action.

Renforcement du réseau d'éco-compteurs 2021-2022 (délibération n° 2020-07-12)

En préalable à la présentation de cette délibération, Gilles Crémillieux précise que les eco-compteurs sont des instruments indispensables pour les maires qui sont confrontés à des problématiques de fréquentation touristique sur leur commune.

Mounir Aarab indique qu'il faut valoriser auprès des communes le fait que ces équipements sont intégralement financés par le Parc.

Sur une thématique connexe, Sébastien Bernard alerte les membres du Bureau sur le fait que la fédération française d'escalade a annoncé qu'elle mettrait fin aux conventions d'usage avec les propriétaires de falaises d'ici fin 2021. Cela pose la question des assurances, notamment lorsque ces falaises sont privées. Cette problématique est à traiter par le vice-président Activités de Pleine Nature.

Gilles Crémillieux ajoute que chaque site d'escalade a une situation juridique différente (c'est le cas sur Orpierre par exemple). Pour lui cette question doit être traitée au niveau parlementaire ; si le Parc peut prendre part à ce débat, ce sera un vrai plus.

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2019-07-05 en date du 27 septembre 2019 ayant pour objet le renforcement du réseau d'éco-compteurs 2020,
- ◆ Considérant la Charte du Parc et son orientation « II.3 - Référencer les Baronnies Provençales en matière de pratiques et de gestion des sports de nature »

Le Président expose,

Depuis 2016 et pour la 4^{ème} année consécutive, le Parc naturel régional des Baronnies provençales déploie en partenariat avec certaines Communautés de Communes et Communes Drômoises (Buis-les-Baronnies, Saint-May, Villerperdrix, Aubres, Nyons) et Haut-Alpines (Oprieire et Val Buëch-Méouge) un réseau d'éco-compteurs sur des sites à enjeux de fréquentation dans le milieu naturel (voie douce, baignade, parapente, via ferrata et escalade).

En plus de mesurer et de permettre d'anticiper les impacts sur le milieu de la fréquentation des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique (ESI), l'outil éco-compteur permet de prioriser des choix d'aménagement, d'entretien ou de sensibilisation. Seront prioritairement équipés les sites liés à un équipement sportif de pleine nature et les sites naturels accueillant du public.

Le Président propose

- que le Parc naturel régional des Baronnies provençales poursuive le développement de cette mission de suivi, de préservation et de valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques.
- que le Parc procède à l'acquisition de huit nouveaux éco-compteurs et de logiciels de traitement de données associés afin de compléter l'équipement des sites à enjeux et ce en partenariat avec les communes et communautés de communes concernées.
- de solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes et la région Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur pour mener à bien cette nouvelle phase d'investissement, selon les budgets prévisionnels et les plans de financement suivants :

DEPENSES	Montants HT (en €)	RECETTES	Montant (en €)
Acquisition d'éco-compteurs sur le territoire drômois du Parc	14 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 000
Acquisition de logiciels de corrélation météo et d'analyse de la fréquentation	1 000	Autofinancement Parc naturel régional des Baronnies provençales (20%)	3 000
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

DEPENSES	Montants HT (en €)	RECETTES	Montant (en €)
Acquisition d'éco-compteurs sur le territoire haut-alpin du Parc	14 000	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 000
Acquisition de logiciels de corrélation météo et d'analyse de la fréquentation	1 000	Autofinancement Parc naturel régional des Baronnies provençales (20%)	3 000
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** les plans de financement proposés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

- Vu l'arrêté préfectoral n°2015_075_0011 du 6 mars 2015 qui approuve le Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8212019 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues »,
- Vu l'arrêté n°26-2017-07-11-001 du 11 juillet 2017, modifiant l'arrêté n°2015-127-0002 du 7 mai 2015, relatif à la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » désignant le Parc naturel régional des Baronnies provençales comme animateur du document d'objectifs,
- Vu la convention cadre entre l'Etat et le Parc naturel régional des Baronnies provençales définissant les engagements pour l'animation du site Natura 2000 FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues ».
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2019-01-07 en date du 23 janvier 2019, actant la décision du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales à candidater à l'animation du site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »,
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2017-10-06 décidant le portage et la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 du site FR8201689 « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier l'orientation I.1.2. « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »,

Le Président expose :

Le réseau Natura 2000 concerne près de 10 % de la surface du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Dans l'orientation I.1.2. de la Charte, le Syndicat Mixte du Parc s'engage à une animation mutualisée de l'ensemble des sites Natura 2000 lorsqu'ils ne le sont pas, à la demande des collectivités locales et en partenariat avec l'État. Afin de respecter cet engagement, l'équipe technique du Parc a recruté en 2015 un chargé de projet Natura 2000.

En 2021, son activité évolue pour mieux répondre aux enjeux :

1 – Animation du DOCOB du site des « Baronnies – gorges de l'Eygues »

Depuis 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales anime le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues », inscrit à la Directive Oiseaux. Les missions confiées au Parc et inscrites dans la convention pluriannuelle avec l'État sont :

- La mise en œuvre de la contractualisation Natura 2000 (MAEC, contrats, charte)
- La mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site
- L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- L'amélioration des connaissances et suivi scientifique
- Des actions de communication, de sensibilisation et d'information
- Le soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques
- La gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- Les mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB
- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB

Atteindre les objectifs inscrits au DOCOB nécessite une animation sur plusieurs années. Aussi, en 2021, deux tiers du temps de travail (0,67 ETP) de l'animateur Natura 2000 seront consacrés à ces missions afin de pérenniser la prise de conscience des enjeux environnementaux en Natura 2000 et de valoriser les actions déjà menées. De plus, des suivis permettant de mieux connaître les espèces à enjeux (vautours et oiseaux chanteurs d'intérêt communautaire) vont être réalisés dans le cadre de partenariats. Ces actions sont financées à 50% par l'État et à 50% par l'Europe. Ces financements permettront également l'impression de l'exposition réalisée par le réseau départemental des animateurs Natura 2000 et sa mise à disposition en local.

2 – Elaboration du DOCOB du site des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »

En 2021, l'animation « Natura 2000 » comprendra également la coordination et l'accompagnement de la démarche de rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues », inscrit à la Directive Habitats. Ce temps d'action, d'un volume de 0,18 ETP pour le chargé de projet Natura 2000, a déjà fait l'objet d'une demande de subvention par ailleurs, permettant un financement du temps de travail du chargé de projet Natura 2000 et du prestataire extérieur retenu à 50% par l'État et à 50% par l'Europe.

3 – Missions complémentaires

En parallèle de l'animation au titre de Natura 2000, les missions du chargé de projet Natura 2000 vont évoluer à la marge, avec la possibilité de dédier un temps de travail à d'autres thématiques en lien avec l'environnement :

- Préparation et initiation de la démarche d'élaboration du DOCOB de sites Natura 2000 encore non pourvus de DOCOB sur le territoire, l'orientation I.1.2. de la Charte actant l'engagement du Parc à « faciliter les conditions d'un portage local de l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 »,
- Déploiement des réflexions initiées avec les pratiquants de sport de nature en Natura 2000 sur des sites proches, ou à une échelle plus large,
- Poursuite du déploiement de placettes d'équarrissage auprès des éleveurs du territoire,
- Toute autre mission en lien avec des problématiques de préservation de la biodiversité, et en particulier de la faune.

Ce temps de travail ne fait pas l'objet d'une demande de subvention et serait donc pris en charge par le Parc.

Afin de mener à bien ces missions, le Président propose que le temps de travail du chargé de projet Natura 2000 soit réparti comme suit pour l'année 2021 :

- o 1 064 heures (soit 0,67 ETP) consacrées à l'animation de la ZPS des « Baronnie – Gorges de l'Eygues »
- o 292 heures (soit 0,18 ETP) consacrées à l'accompagnement de la démarche d'élaboration du document d'objectifs de la ZSC des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »
- o 240 heures (soit 0,15 ETP) consacrées aux missions sur les autres thématiques en lien avec l'environnement et la préservation de la biodiversité,

Concernant le travail d'animation mené sur le site Natura 2000 FR8212019 des « Baronnie – Gorges de l'Eygues » pour l'année 2021, le Président propose de solliciter l'État et l'Union Européenne selon le budget et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Animateur du site Natura 2000 – salaire et charges (0,67 ETP)	27 300,00 €	Etat (MTES) 50% et FEADER 50% – Mesure 7.63N du PDR Auvergne Rhône-Alpes	39 990,00 €
Prestations de service	8 595,00 €		
Coûts indirects (15% des coûts salariaux)	4 095,00 €		
Total	39 990,00 €	Total	39 990,00 €

Discussion :

Sébastien Bernard annonce qu'il s'abstiendra sur cette délibération car elle entérine le fait que le Parc gère à présent deux dispositifs Natura 2000 avec 1 ETP, contrairement au montage précédent où l'Etat finançait 1 ETP pour un seul dispositif. Le document d'objectif de la ZSC du site FR8201689 « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » est en cours de rédaction et il est déjà acté que son animation serait portée par le Parc, sans un euro de plus.

Philippe Cahn abonde dans ce sens et déplore que cette animation supplémentaire ne soit pas compensée par une augmentation de crédits de la part de l'Etat.

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** la répartition du temps de travail du chargé de projet « Natura 2000 » telle que définie ci-dessus
- **Décide** d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de poursuivre l'animation du site Natura 2000 du site des « Baronnies – Gorges de l'Eygues »
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes des Baronnies provençales – demande de subvention FEADER - Modification du plan de financement (délibération n° 2020-07-14)

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2020-04-05 en date du 14 mai 2020

Le Président rappelle aux membres du bureau que le Parc et ses partenaires ont défini un projet forestier, inscrit dans la charte du Parc et décliné dans une charte forestière de territoire.

Parmi les objectifs de cette charte, une gestion cohérente des espaces forestiers est recherchée. Un premier programme partenarial associant la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA et le Parc sur la partie haut alpine du territoire a abouti à la mise en place de plans de gestion forestiers et de programmes d'exploitation sur deux secteurs du territoire.

En complément il est apparu nécessaire de travailler sur les zones de lisières dans certains secteurs du territoire : la forêt progresse et certains milieux anciennement exploités sont aujourd'hui des espaces considérés boisés. Ils peuvent cependant encore représenter un intérêt pour les éleveurs, agriculteurs du territoire.

Les 3 partenaires se proposent donc de porter un projet de gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes de la partie haut-alpine du territoire du Parc.

Ce projet vise à travailler pendant 2 ans sur deux secteurs à l'échelle de massif cohérent (3 à 5 communes), sur lesquels une animation foncière, une mobilisation des différents acteurs, propriétaires, exploitants, élus sera réalisée. L'objectif est de mettre en œuvre des projets permettant d'une part la reconquête d'espaces pastoraux sur des secteurs en cours de fermeture, d'autre part d'avoir une gestion intégrée des espaces boisés, en développant le sylvo-pastoralisme quand cela est pertinent.

Le résultat du projet doit viser à une meilleure gestion de ces espaces, par différents outils : échanges fonciers, aménagements pastoraux, plans de gestion pourront être élaborés en fonction des attentes des acteurs locaux.

Ce projet est un projet partenarial. Chaque partenaire est responsable des dépenses prévues pour sa structure. Le Parc a été désigné collégialement comme chef de file du projet.

Pour mener à bien cette action, le Président propose de solliciter l'Union européenne via le FEADER selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES €	
<u>Ingénierie interne Parc</u>			
Recrutement d'une personne à 0.3 ETP (salaire + charges)	22 871,36 €		
Frais indirects (15% des coûts salariaux)	3 430,70 €		
<u>Partenaires</u>			
CHAMBRE D'AGRICULTURE			
Ingénierie	17 578,01 €		
Frais indirects (15% des coûts salariaux)	2 636,70 €		
CRPF			
Ingénierie + frais de déplacement	15 400 €		
Frais indirects (15% des coûts salariaux)	2 310€		
<u>Frais annexe</u> : location de salle, repas, prestation externe (si besoin)	1 000 €		
<u>Communication</u> : création + impression cartographie, impression bilan de l'animation en 7 exemplaires, création + impression dépliant synthèse projet	2 200 €		
TOTAL	67 426,77 €	TOTAL	67 426,77 €

Discussion :

Des éléments explicatifs sont demandés en séance par Jean-Jacques Monpeyssen sur l'incidence de cette délibération en termes de ressources humaines.

Les éléments suivants sont précisés au compte-rendu : la délibération rend possible le financement de 0,3 ETP à créer. Ils ne seront concrétisés qu'à l'issue de la discussion sur les débats d'orientation budgétaire à venir.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de répondre à l'appel à proposition du FEADER intitulé « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel ».
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux – Candidature InterParcs – Programme POIA : ajustement du plan de financement (délibération n°2020-07-15)

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2020-04-08 du 14 mai 2020

Le Président expose,

En juin 2020, le Parc naturel régional du Vercors s'est constitué chef de file pour porter la réponse conjointe en interparcs à un Appel à projet POIA-OS2 sur les trames fonctionnelles des zones ouvertes intermédiaires et des forêts matures.

Cette candidature a fait l'objet de plusieurs dépôts de demandes de subventions complémentaires au FEDER, auprès de la convention de massif des Alpes, ainsi que des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Afin que les différentes demandes de financements complémentaires aboutissent, notamment auprès de la Région SUD, le plan de financement initialement présenté en juin a dû être modifié. Le calendrier reste quant à lui inchangé, pour un projet démarrant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2022.

Le Président informe les membres du Bureau que le budget global du projet, après dépôt auprès des financeurs est de 715 919 € pour 5 Parcs.

Il se répartit comme suit :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€)		
<u>Trame Forêts matures</u>	715 919,00 €	FEDER (60%)	429 551,40 €	
Expertise interne		Etat (10%)	71 591,90 €	
Prestations de service		Région AURA	41 932,10 €	
Achats divers		Région Sud	29 159,80 €	
<u>Trame Zones intermédiaires</u>		Auto-financement - 5 Parcs naturels régionaux (20%)		
Expertise interne				
Prestations de service				
Achats divers			143 683,80 €	
Total dépenses	715 919,00 €	Total recettes	715 919,00 €	

Pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales, le budget concernant cette opération est présenté ci-dessous :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€)	
Temps de travail			
- Zones pastorales : Participation et animation des différentes phases du projet, lien aux chercheurs, 28 jours chargée de mission développement territorial et 17 jours chargée de mission biodiversité	20 398 €	Union Européenne FEDER - POIA OS2 (60%)	51 723.60 €
- Trame forêts matures Participation et animation des différentes phases du projet, lien aux chercheurs : 35j Chargée de mission biodiversité			
Prestations extérieures trame des zones pastorales			
- Appuis naturalistes (PnrBp)	3 000 €		
- Expertises pastorales agricoles (commande groupée - 5 PNR) Méthode de travail commune aux experts pastoraux et agricoles : modalités de gestion, propriétés agroécologiques, sensibilités aux aléas climatiques, guide d'analyse des milieux, expertise pastorale	16 500 €	Etat - CGET (10%)	8 620.60 €
- Expertise floristique (commande groupée Chartreuse/Vercors/Baronnies/Verdon) Etat des connaissances et caractérisation floristique des ZP à l'échelle des 5 parcs - test dans 4 PNR : Chartreuse, Vercors, Baronnies et Verdon	10 075 €		
- Elaboration/suivi de l'observatoire (commande groupée 5 PNR) Test et adaptation du protocole de suivi territoire habitat Flore Sentinelle dans 3 PNR (Bauges,	4 800 €	Région SUD PACA (10%)	8 620.60 €

Vercors, Verdon) -Extrapolation à l'ensemble des 5 PNR			
Prestations extérieures forêt			
- Expertise scientifique (commande groupée Baronnies/Verdon) Caractérisation attributs de maturité en forêts méditerranéennes	17 215 €		
- Accompagnement scientifique (commande groupée 5 PNR) Réponse de la faune à la trame de forêt mature	4 278 €		
Autres prestations extérieures			
- Opérationnalisation des deux trames : ZP et Forêts matures ; élaboration multipartenaire d'un programme opérationnel pour les 5 ans à venir	3 340 €	Autofinancement Pnr Baronnies provençales (20%)	17 241.20 €
Achat de matériels de terrain			
Jumelles, tablettes numériques renforcées, dendromètre, ruban forestier	4 600 €		
Frais de déplacement			
Réunions de travail, séminaires, expérimentation	2 000 €		
TOTAL	86 206 €	TOTAL	86 206 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de s'engager avec les autres Pnr dans ce projet et de solliciter les financeurs pour la partie le concernant
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et signer tout acte relatif à cet objet.

Animation Espace Valléen 2020 – Ajustement du plan de financement (délibération n°2020-07-16)

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-05-05 en date du 15 juin 2016 ayant pour objet l'approbation du plan de financement sur 3 ans et notamment l'intervention financière de l'Union Européenne au titre du FEDER-POIA,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-12 en date du 8 avril 2016 ayant pour objet la mise en œuvre de l'animation de la stratégie et du plan d'actions du programme « Espace Valléen » sur 3 années,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-09 en date du 16 février 2017 ayant pour objet le plan de financement prévisionnel de l'année 2 de l'animation de la stratégie du programme Espace Valléen,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2018-01-02 en date du 9 janvier 2018 ayant pour objet l'animation du programme Espace Valléen pour l'année 2018,

Le Président expose :

Le Parc porte et anime depuis 2016 un programme Espace Valléen soutenu financièrement par l'Europe, l'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes.

La mise en œuvre de la stratégie de l'Espace Valléen a pour ambition de faire du massif des Baronnies provençales un territoire pilote en termes de tourisme durable et ce, conformément, à la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ce programme permet de déployer sur le territoire une stratégie partenariale de diversification touristique à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels du massif.

La stratégie se décline en un plan d'actions pluriannuel. L'année 2020 est la dernière année de programmation des opérations initialement retenues dans le plan d'actions.

L'animation du programme pour l'année 2020 est soutenue par l'Etat dans le cadre du Fond National de l'Aménagement du Territoire (FNADT). Pour 2020, cette animation est assurée par le Chargé de mission tourisme du Parc. Cependant, ce poste est actuellement vacant depuis début mai 2020. Le recrutement pour le remplacement est prévu pour l'automne 2020. Le Président indique qu'il y a donc lieu d'ajuster le budget de cette opération ainsi que son plan de financement selon les modalités suivantes :

DEPENSES	MONTANT en € TTC	RECETTES	MONTANT en €
Salaires et charges – Chargé de mission tourisme, animateur du programme « Espace valléen » - 6 mois à 0,9 ETP	22 850	ETAT (FNADT) – 20 %	4 690
Frais de mission	500	Autofinancement PnrBP – 80%	18 660
Total	23 350 €	Total	23 350 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Plantation des végétaux dans les espaces verts de la Maison du Parc – Choix du prestataire (délibération n°2020-07-17)

Vu la délibération n°2020-04-10 du bureau syndical du 14 mai 2020, concernant l'acquisition de plants et de bacs de plantation pour aménager l'extérieur de la Maison du Parc

Le Président expose,

Les bacs de plantation réalisés en bois ont été livrés sur le site de la Maison du Parc afin d'agrémenter les espaces extérieurs.

La fourniture des plants, arbres et arbustes destinés à pourvoir l'ensemble des espaces verts et les bacs en bois a été confiée à l'entreprise AU JARDIN D'HUILE.

La plantation de ces végétaux doit être réalisée par un paysagiste qui assurera les prestations suivantes : préparation de la terre existante, plantation des végétaux (4 arbres, 4 vignes, 70 végétaux C2 et C3, 92 vivaces godets), fourniture des matériaux nécessaires (terre, tuteur, gravier...).

Une seule entreprise a répondu à la consultation, il s'agit de l'entreprise FELIX Jérôme pour un montant de 1 970 €HT, soit 2 364 €TTC.

Le Président propose de retenir l'entreprise FELIX Jérôme pour la plantation des végétaux.

Discussion :

Mounir Aarab demande que l'on vérifie que cette prestation « espaces verts » n'était pas déjà comprise dans le marché CREM pour la construction du bâtiment.

Les précisions suivantes sont apportées au compte-rendu :

L'entreprise BRUN TP avait chiffré dans le marché initial, des aménagements paysagers à mettre en place minima sur la parcelle du Parc (A892). Les prestations se composaient de la plantation d'un tilleul et de 3

cyprès avec paillage pour la somme de 700 €HT. Ces prestations n'ont pas été payées car non réalisées. En effet, les travaux proposés pour les espaces verts ne convenaient plus à l'ensemble des prestations souhaitées. De plus, l'entreprise BRUN TP a confirmé lors d'un échange, qu'il n'était pas paysagiste et que le mieux pour le Parc était de consulter une entreprise qui ait ces compétences afin d'avoir une prestation à la hauteur des besoins du syndicat mixte.

Le volet plantation et végétalisation des abords de la Maison du Parc a donc fait l'objet une demande de financement complémentaire (délibération du comité syndical du 19/03/2019 n°2019-04-04) qui comprend plusieurs postes de dépenses et dont voici le budget et le plan de financement :

DEPENSES	MONTANT EN €HT	RECETTES	MONTANT €
Aménagements extérieurs et signalétique	15 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	113 000 €
Equipement système numérique/sécurité	45 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	47 000 €
Mobilier/électroménager	40 000 €		
Espace exposition	100 000 €	Autofinancement Parc (20%)	40 000 €
Montant total	200 000 €	Montant total	200 000 €

A ce jour, sur ce dossier, les dépenses concernant le poste plantation / végétalisation sont les suivantes :

Végétalisation / plantations (inclus dans aménagements extérieurs et signalétique)	Montant HT
Pépiniériste	1 154,55
Bacs à plantes	1 700,00
Paysagiste pour mise en terre	1 970,00
TOTAL	4 824,55

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'entreprise FELIX Jérôme pour la plantation des végétaux pour un montant de 1 970 €HT, soit 2 364 €TTC
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Santé et Sécurité au travail – Désignation d'un élu référent (délibération n°2020-07-18)

- ◆ Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Le Président rappelle l'obligation pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de disposer et de faire vivre le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Celui-ci permet d'évaluer les risques auxquels sont exposés les agents dans le cadre de leur fonction. Pour la collectivité, c'est un outil d'aide à la décision permettant de planifier, en fonction des besoins, un programme d'actions.

Le Parc est accompagné dans cette mission par le Centre de Gestion de la Fonction publique de la Drôme via une Convention de conseil au sujet de l'hygiène, sécurité et conditions de travail du personnel.

Le Président propose de désigner un élu référent « Santé et Sécurité au Travail » qui sera chargé :

- * d'assurer le suivi et la mise à jour du Document Unique et du plan d'actions associé
- * de faire le lien avec la Cellule « Sécurité et conditions de travail » du CDG26
- * de travailler en collaboration avec l'assistante de prévention

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de désigner M. Mounir AARAB comme élu référent « Santé et Sécurité au Travail »
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Modification du siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (délibération n°2020-07-19)

- ◆ Vu l'article 4 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ **Considérant** que par délibération n° 2020-05-03 du 1^{er} octobre 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a délégué pouvoir au Bureau en la matière ;

Le Président rappelle que le siège du syndicat mixte peut être modifié par délibération du Comité syndical.

Suite à l'emménagement dans les nouveaux locaux, il y a lieu de le fixer à l'adresse suivante : "575 route de Nyons – 26510 SAHUNE"

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Dit** que le nouveau siège administratif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales se situe **575 route de Nyons – 26510 SAHUNE**
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet

CDG 26 – Convention assistance retraite (délibération n°2020-07-20)

Le Président expose :

Le Centre de Gestion de la Drôme, partenaire de proximité et intervenant en qualité d'intermédiaire entre la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL et les collectivités territoriales, apporte son concours aux collectivités affiliées dans leur obligation d'information des actifs.

L'objectif est de permettre à tous d'avoir la qualité et l'homogénéité des actions menées dans le cadre de la convention signée.

Depuis 2016, le PnrBp (et avant le SMBP) a opté pour la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L).

La convention arrivant à son terme au 31/12/2020, il y a lieu de la renouveler dans les mêmes termes.

A titre informatif, les tarifs appliqués au 01/07/2020 sont les suivants :

Type de dossier	Mission de réalisation totale
Immatriculation	44 €
Validation de services de non titulaire	80 €
Régularisation de services	80 €
Transfert des droits (rétablissement)	91 €
Simulation de calcul de pension (droit à l'information EIG, EIR, simulation de pension)	80 €
Qualification du compte individuel retraite (dans le cadre du droit à l'information ou sur demande)	80 €

Demande d'avis préalable	80 €
Liquidation de pension (normale, carrières longues, invalidité, réversion)	80 €
Liquidation pension invalidité	90 €
Liquidation pension agent intercommunal, pluri communal	90 €
Correction d'anomalies	50 €
Accueil personnalisé retraite (APR)	130 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à signer la convention avec le CDG26 ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Présentation de la méthode d'élaboration de la feuille de route

Emilie Ruin, directrice du Parc, présente les grandes lignes de la feuille de route à 3 ans qu'elle propose pour le Parc.

Cette feuille de route est un outil opérationnel qui a pour objectif de mettre en œuvre la Charte d'ici à 2023-2024, en priorisant les actions à lancer dans cette période. Cette feuille de route intègre notamment l'obligation d'évaluation de la Charte à mi-parcours.

C'est un cadre de travail à la fois pour les élus mais aussi pour l'équipe technique. Il en ressort trois idées maîtresses :

1. Toujours chercher à positionner le Parc comme une valeur ajoutée. Le Parc a des missions qui viennent enrichir les champs sur lesquels les collectivités adhérentes du syndicat mixte sont déjà compétentes.
2. Réinterroger la Charte sous l'angle du changement climatique en priorisant les sujets qui peuvent répondre à cet enjeu.
3. Toujours se questionner pour savoir si les actions que l'on mène sont bien dans le cœur du métier du Parc, à savoir un travail conjoint sur le développement de l'humain et la préservation des patrimoines.

Emilie Ruin précise qu'elle soumettra une délibération cadre en ce sens au prochain Bureau syndical.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, le Président lève la séance à 12h55.